



Vol de carte de credit et autre

Par **angedf**, le **02/08/2008 à 09:39**

Reellement je ne sais sur quelle categories mettre ça Merci de toute façon .rn
-----rn BONJOUR . Le 3 juin dernier ma tante de 73 ans partait de l'aéroport CDG avec Air France pour le Venezuela , ou je reside pour le moment . A l'enregistrement des bagages , l'OPERATEUR voie destination Maracaibo et lui propose donc les bagages direct a la surprise de ma tante ! (Ce qui est totalement FAUX) . Donc si c'est comme cela dit elle O K : Pas de valises a l'arrivee !. telf:... et telf :... a Air France de Caracas . Enfin , le 12 Juin les bagages arrivent a Maracaibo , bien entendu avec quelques affaires en moins , Le plus important est que ma CARTE VISA se trouve dans une des valises, car ma mere qui habite dans le nord , a envoyer un petit colis chez ma tante qui habite pres de Paris , L'erreur de ma mere de 87 ans est de n'avoir pas dit a sa soeur qu'il y avait aussi ma carte dedans (un oubli), nouvelle carte de credit , l'autre etant perimee , que la banque a envoyer chez ma mere dans le nord . Le 10 Juin , par curiosite je consulte mes comptes de banque par internet ou je constate une belle surprise . Le 4 juin au matin un debit de 335.24 € dans un bar restaurant de l'aéroport de Caracas . et le soir un debit de 2 598 € dans genre de restau - bar - de nuit ! presque 3 000 € . aussitot fait opposition par telf a VISA puis par courrier a la banque , puis envoyer par FAX la plainte des autorites locales , puis une autre declaration du CORP d'INVESTIGATION SCIENTIFIQUE ET CRIMINELLE de Maracaibo traduit en Français par consulat etc . tout cela pour me dire que la banque m'a accepte un decouvert de 3 000 € , j'ai pas d'argent , j'ai que ma pension et suis a decouvert depuis fin Juin . Aux dernieres nouvelles ? selon ma banque , voir si Visa Internationale acceptera de me rembourser un tiers des 3 000 € Ou que la banque m'accordera un remboursement sans interets pendant 2 ans !!!!!!! .. en plus dans la valise , a part les cadeaux des amis, il y avait mon rasoir , un MP 3 + une camera digitale , sans compter chocolat et affaire perso de ma tante que dite vous de tout ça ????? . Recevez mes Salutations Mr Ange

Par **JamesEraser**, le **09/08/2008** à **10:01**

Si je comprends bien le contenu de votre post, votre carte visa (moyen de paiement strictement [fluo]personnel[/fluo]) se trouvait en possession de votre tante après qu'elle ait été en possession de votre mère ! Vous auriez du faire acheminer cette carte directement à votre domicile et avec AR. C'est une garantie contre les opérations frauduleuses en l'absence de remise de la carte (signature de l'AR) au client.rnPar la suite, elle a été dérobée dans les bagages de votre tante. Si le vol a eu lieu dans un aéroport (CDG ou Maracaïbo), il est responsable. rnLes banques n'ayant aucun caractère philanthropique, si les opérations frauduleuses que vous contestez sont datées antérieurement à votre opposition, vous aurez de la chance d'obtenir une indemnisation en tout ou partie de votre banque. Dans le cas contraire (opérations postérieures à l'opposition) le débit n'a pas lieu d'être.rnUne autre voie de secours, les banques française garantissent le moyen de paiement sécurisé contre paiement. Plus précisément l'utilisation d'un code pour usage de la carte de paiement. En l'absence de ce code, si les opérations sont validées, vous pouvez obtenir réparation. La banque dispose d'un délai de 15 jours francs pour vous indemniser. La plainte justifiant de cette anomalie.rnExperatooment

Par **albert66**, le **10/08/2008** à **08:36**

JamesEraser . BONJOUR . rn rn Pour éclaircir un peu les choses , et MERCIrn rn Comme je vous disais je suis au Venezuela depuis quelques annees . Je suis venu en France en Decembre 07 et reparti le 28 Mars 08 (oncle decede) . Ma carte de credit VISA expirait fin Avril 08 . Profitant d etre en Fr., j ai ete a la banque chez moi dans le Nord , et textuellement le directeur de l agence m a dit qu il ne pouvait pas avoir une nouvelle carte de credit avant la date normale (OK je comprend) et en PLUS me dit il , QUE LA CARTE SERA ENVOYER A MA RESIDENCE FISCALE . chez ma Mere , QUE L AGENCE NE VA PLUS ME L ENVOYER A L ETRANGER COMME D HABITUDE . Ni ma mere ni ma tante UTILISENT ma carte . Le fait est que ma carte de credit est arriver chez moi apres que je sois parti . Ma mere et ma tante vivent a plus de 400 Km l une de l autre . La suite de l histoire est dans le 1 er commentaire que j ai ecrit . Quand a la carte de credit , c est une NEUVE dans son enveloppe et SANS numero de code d acces , que personne n a vue . Sachant qu elle etait avec les affaires de ma tante , et SURTOUT etant rassurer par AIR FRANCE de Caracas que les valises etaient sous bonne garde , il n y avait donc pas a se preoccuper !. rnLes debits ont etaient fait le 4 Juin , fait opposition le 10 . Toujours pas de reponse ni de VISA et encore moins de la banque . que faire et que dire .. Encore une fois merci pour votre reponse ... Mr Ange

Par **albert66**, le **10/08/2008** à **09:10**

EXCUSER MOI MAIS JE CONSTATE QUE MON COURRIER DIT albert66 ??? que je viens de vous envoyer , j ignore d ou il sort , moi c est angedf mais pas , albert66 , Merci

Par **JamesEraser**, le **10/08/2008** à **19:15**

Eh bien dans ce cas de figure, compte tenu que votre code n'a été porté à la connaissance d'aucun tiers, la carte a été utilisée sans ce moyen sécurisé, sécurité garantie par la banque contre paiement de l'abonnement annuel carte.
Par conséquent, le dépôt de plainte justifiant de l'utilisation frauduleuse doit être pris en compte et l'agence doit vous dédommager à hauteur du débit incriminé et dans le délai de 15 jours francs.
Experatooment

Par **albert66**, le **12/08/2008** à **04:06**

JamesEraser :
Bonjour . Bien , je vais faire de suite le necessaire aupres de ma banque qui a priori aurait du regler cette affaire dans les 15 jours , alors que cela va faire 2 mois et demi .
Merci , je vous tiendrais au courant . PAR CONTRE au sujet de ma tante , pour ses valises ou l'opérateur d'Air France a CDG a **menti** au moment de l'enregistrement de ses bagages (**car tout est parti de la** , si les valises seraient arrivées avec elle , rien ne serait passer ..) On a envoyé tous les documents (plaintes et autres a Air France a Caracas par Fax et par courrier , mais pas signe de vie pour l'instant! Quel sont les droits de ma tante aupres de cette compagnie international qui est AIR FRANCE . Pendant plus d'une semaine elle a été priver de ses effets perso , et **surtout** de ses médicaments , sans compter ce qu'on lui a volé (a moi aussi) . Salutations ...

Par **JamesEraser**, le **12/08/2008** à **08:34**

C'est un peu étonnant cette attitude de l'aéroport. Si les bagages n'étaient pas embarqués, c'est bien lui qui engage sa responsabilité. Votre tante s'est-elle adressée au bon service ?
Généralement, ils ne font aucune difficulté. Pour exemple, l'extrait ci-dessous :
http://www.cdgfacile.com/pages/faq_surete_et_procedures_cdgpag.html
Mon bagage est perdu/retardé que faire ?
• Il est impératif de signaler immédiatement la perte auprès du service bagages du transporteur afin de remplir un imprimé spécial qui permettra d'entreprendre les recherches et servira à la réclamation auprès de la compagnie.
En cas de perte définitive (10 % des cas), l'indemnisation est limitée à un certain plafond calculé en fonction du poids du bagage enregistré (environ 24 euros par kilo), d'où l'intérêt parfois de souscrire des assurances complémentaires.
Si vos bagages ont entre-temps été retrouvés, l'indemnité à laquelle vous pouvez prétendre sera versée non plus au titre de la perte mais du retard de vos bagages. En ce cas, vous devrez adresser votre demande d'indemnisation au plus tard 21 jours à compter de celui où vos bagages vous seront remis.
Experatooment

Par **albert66**, le **13/08/2008** à **04:29**

JamesEraser ; Bonjour
Le 3 juin dernier , ma tante s'est présentée au comptoir d'Air-France Terminal 2 de l'Aéroport CDG pour l'enregistrement de ses bagages à destination de Caracas . (ce n'est pas la 1ère fois qu'elle fait le voyage) .Sa destination est Maracaibo qui

se trouve a 800 Km de Caracas . Les valises se recuperent a Caracas , car il n y a pas de service pour Maracaibo . ma tante le savait , c est pourquoi quand l operateur lui dit " mais madame pourquoi pas jusqu a Maracaibo ! et l operateur de confirmer que: si il existe ce service maintenant . dans ce cas elle accepte , vous fairiez le meme non ? Tous les papiers et plaintes ont etait fait en temps et en heures , Air-France Caracas fait la sourde oreille rn -----rnPour ma carte Visa , rien depuis plus de 2 mois , quel est l article du code de banque ou autre , pour qu il me rembourse (les 15 jours francs pas respecter) pour leur rafraichir la memoire . Merci . Salutations

Par **albert66**, le **16/08/2008 à 20:05**

S V P . QUEL EST L ARTICLE DU CODE DE BANQUE POUR LE REMBOURSEMENT DE LA CARTE DE CREDIT POUR UN DEBIT FRAUDULEUX . DEPUIS PLUS DE 2 MOIS SANS NOUVELLES DE MON CAS .. ESPERANT VOTRE REPONSE . MERCI

Par **JamesEraser**, le **16/08/2008 à 21:44**

art. 1147 du Code Civil
art. L.132-1 du Code Monétaire et Financier
art. L.132-3 du Code Monétaire et Financier
Ces articles ne précisent pas le délai de remboursement. Il est, semble-t-il, indiqué dans les conditions générales d'utilisation de la carte de crédit.
La jurisprudence (je ne retrouve pas l'arrêt, désolé !) admettait que la banque disposait d'un délai de paiement en indemnité au client de 15 jours.
Désolé pour l'imprécision de la réponse.
Experatoo

Par **ange_old**, le **27/09/2008 à 08:52**

JamesEraser
rn Bonjour , et merci pour vos conseils , j ai envoyer une lettre R. avec A.R. a la banque , et enfin eu remboursement de ce qu on m avait debiter . 3 000 euros , 4 mois apres , mais c est toujours mieux que rien . Par contre , il est dommage et ce n est pas une bonne publicite pour " AIR FRANCE " qui n a jamais repondu alors qu on paye une assurance pour ces cas la (vol dans les bagages) . J ai donner 300 Euros a ma tante pour compenser un peut ses pertes . Merci encore . Mr Angedf .

Par **JamesEraser**, le **27/09/2008 à 18:55**

Satisfait que vous ayez été indemnisé de votre préjudice.
Experatoo